

Vous ne souhaitez pas que votre ferme parte à l'agrandissement ?

Vous souhaitez transmettre vos valeurs, votre savoir-faire ?

Venez réfléchir à la transmission de votre exploitation.

Formation
Anticiper la transmission de sa ferme

**Détails
pratiques**

Durée :
4 jours

Dates :
11 janvier 2017
17 janvier 2014
24 janvier 2017
14 février 2017

Horaires :
9h à 17h30
Repas du midi
partagé et tiré du
sac

Lieu :
Maison du paysan
Le Cagnet des
Maures

Public :
Paysan-nes du Var
et des
départements
limitrophes

Programme

Mercredi 11 janvier

Envisager son projet de transmission

Intervenant : Cabinet Autrement Dit, psychosociologue spécialisé sur la transmission agricole.

Pourquoi transmettre ? Pour quel projet de vie ? Quels sont mes objectifs, mes contraintes, mes envies ?

Les différences générationnelles entre cédant et repreneur.

Comment transmettre en cohérence avec mes valeurs ?

Mardi 17 janvier

Fonctionnement de la retraite agricole

Intervenant : MSA

Prendre sa retraite ? A combien ? Quelles démarches ?

Evaluer la valeur de sa ferme

Intervenant : Julien CHENOU, comptable au CEGAR et formateur

Evaluer la valeur de sa ferme : modes de calcul, arbitrage, mise en pratique

Mardi 24 janvier

Maîtriser les outils juridiques

Intervenant : Delphine GAVEND, juriste formatrice en droit rural

Quelles sont les options juridiques et fiscales ?

Comment transmettre le foncier ?

Le cas des sociétés agricoles.

Vendredi 10 février 2017

Rencontrer – choisir – négocier avec le repreneur

Intervenant : Cabinet Autrement Dit

A qui transmettre ? Comment ?

Témoignages

Créer les conditions de réussite de la reprise

Coordonnées

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tèl : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale

Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC +2 BAC +3 et 4 BAC +5 et plus

Situation professionnelle

Agriculteur-trice (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint-collaborateur, aide familial) : participation gratuite pour les personnes à jour de leur cotisation MSA.

SIRET :

Porteur-se de projet : Participation gratuite pour les personnes en cours d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI de la Chambre d'Agriculture

Autre public : nous contacter.

Merci de renvoyer ce bulletin par courriel à contact@adear83.fr

ou par courrier à
ADEAR du Var
Maison du Paysan
ZAC la Gueiranne
83340 LE CANNET DES MAURES